

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 008-1979/10/CC

■ Attribution d'une subvention à Provence Business Angels pour l'organisation d'un programme d'animation sur Marseille Provence Métropole - Approbation d'une convention DDEAIG 10/4385/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Provence Business Angels est un réseau associatif composé d'une quarantaine d'entrepreneurs/ investisseurs privés.

Affilié au réseau national France Angels, il a été labellisé par le MINEFI en 2007. Aujourd'hui, il existe 70 réseaux de Business Angels répartis dans les différents départements de France.

Un Business Angel est un chef d'entreprise ou un manager en activité ou non, qui investit sur ses fonds propres par le biais d'une prise de participation minoritaire dans le capital d'une entreprise.

Les Business Angels interviennent sur la phase la plus critique et risquée de la chaîne du financement, celle de l'amorçage, avec des tickets d'investissements de 50 à 500 K€. Les Business Angels ont tous un profil managérial ou entrepreneurial et apportent aux porteurs de projet en plus de leur investissement, un accompagnement humain, des compétences, un réseau...

Les 3 grandes missions du réseau Provence Business Angels sont :

- la mise en relation entre investisseurs/entrepreneurs et porteurs de projet en recherche de fonds propres,
- le recrutement de nouveaux Business Angels,
- la contribution au développement économique local en encourageant le développement des entreprises et de l'emploi.
-

Le bilan de Provence Business Angels depuis sa création :

- 150 projets étudiés par an,
- 45 instruits,
- 9 projets financés pour un total de 2 M euros et une vingtaine d'emplois créés,
- Exemples de projets accompagnés et soutenus sur Marseille Provence Métropole : Mon Showroom, Carewave Shielding Technologies, Voxinzebox...

Les objectifs de Provence Business Angels pour 2010 :

- structurer d'avantage le réseau afin de l'ancrer dans le territoire économique local,
- impulser la création d'un fonds d'investissement,
- multiplier les actions de promotion auprès des investisseurs potentiels et des porteurs de projets.

Pour répondre à cet objectif, un programme d'animation est proposé en 2010 avec les « Angels Cafés ».

Ces événements organisés sur un format 19h/21h s'adressent à des chefs d'entreprises/créateurs et investisseurs et ont pour objectif de favoriser l'accès au financement de projets. Ils sont répartis en 3 temps forts : un débat autour d'une thématique liée au financement, du « réseautage » et des rendez-vous programmés.

Dans le cadre de sa politique de développement économique fondée sur l'économie de la connaissance, Marseille Provence Métropole soutient ce type d'actions qui favorisent le développement et l'ancrage territorial d'activités sur son territoire.

Le budget prévisionnel de ce programme d'animation est de 22 600 euros.

Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Logistique (location de salle et cocktail)	9 000 euros
- Communication	4 900 euros
- Animation (son, vidéo, photos)	8 700 euros

	22 600 euros

Ces montants seront financés comme suivant :

- Communauté urbaine Marseille Provence Métropole	8 000 euros
- Société Marseillaise de Crédit	8 000 euros
- KPMG	6 600 euros

	22 600 euros

A noter que les autres collectivités territoriales de la région font le choix de soutenir PBA sur leur fonctionnement et que Marseille Provence Métropole oriente son soutien sur une action d'animation.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le versement au titre de l'année 2010 d'une subvention d'un montant de 8 000 euros à Provence Business Angels, dont les modalités d'application sont définies par une convention qui est soumise à l'approbation du Conseil.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'organisation d'un programme d'animation sur Marseille Provence Métropole par Provence Business Angels.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 8 000 euros à Provence Business Angels pour l'organisation d'un programme d'animation sur Marseille Provence Métropole.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et Provence Business Angels.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de l'exercice 2010 – Chapitre 67 – Nature 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous-Politique A 710.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI